

Compte rendu de la séance du 24 mars 2023

Secrétaire(s) de la séance:Philippe MARTIN

Ordre du jour:

- Clôture enquête publique projet éolien sur DELOUZE ROSIERES, avis du Conseil Municipal
- étude et vote sur Comptes administratifs et comptes de gestionannée 2022
- Affectation des résultats
- Point et étude sur Travaux et projets en cours et à prévoir
- ONF proposition de travaux 2023
- Travaux AEP à prévoir et réalisés
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Projet parc éolien des LAVIERES communes de DELOUZE ROSIERES et DEMAND BAUDIGNECOURT (2023_010)

Le Maire donne lecture du projet de parc éolien des LAVIERES sur les communes de DELOUZE ROSIERES et DEMANGE BAUDIGNECOURT; Le Conseil Municipal doit rendre son avis sur le projet puisque notre commune est située dans la périmètre réglementaire prévu par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'enquête publique en version numérisée n'a pas été consultée en mairie de MONTIGNY LES VAUCOULEURS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré rend un avis favorable à ce projet; ce projet densifie les aérogénérateurs sur un même site.

vente parcelle en ZD 124 (2023_013)

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la vente de la parcelle N° 124 en ZD.

Le chemin dit du PAQUIS qui longe la parcelle n'a que 3 m de large toute le long des parcelles N°123 et 124. Cette largeur ne permet pas le passage ou les manoeuvres susceptibles d'être nécessaires pour entrer ou sortir des parcelles privées ce qui peut être préjudiciable.

La parcelle N° 123 a déjà été vendue.

Le Maire propose que la commune se rende acquéreur de la parcelle N° 124 afin de pouvoir faire des échanges et permettre ainsi à la commune de garantir une largeur de chemin acceptable de 6 m.

La commune pourrait ensuite revendre ce dont elle n'a pas besoin.

Un conseiller propose qu'un échange avec le propriétaire de la parcelle 124, pour l'achat d'une partie seulement de la parcelle (3 m sur sa longueur) soit engagé ; Le Maire précise que dans ce cas, la commune ne dispose plus de sa capacité à échanger avec la parcelle 123.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré charge Le Maire de rencontrer les propriétaires des parcelles 123 et 124 pour proposer l'achat d'une partie de leur parcelle **et si aucun accord n'est trouvé dans ce sens, la commune est acquéreur de la parcelle 124 dans sa globalité.**

VOTE CA 2022 COMMUNE ANNULE ET REMPLACE (2023_019)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Philippe MARTIN 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif principal de la Commune , le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement			
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent		
Résultats reportés (N-1)		73187.09 €		16978.96 €		
Opérations de l'exercice	115404.03 €	140546.58 €	2198.23 €	47.81 €		
TOTAUX		213733.67 €		17026.77 €		
Résultat de clôture		98329.64 €		14828.54 €		

2. **Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion** relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

4. **Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement**

98329.64 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) exercice 2023
------------	--

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, Le 24/03/2023

vote du compte administratif service des eaux ANNULE ET REMPLACE (2023_020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe MARTIN 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif du SERVICE DES EAUX de la commune de MONTIGNY LES VAUCOULEURS de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif du SERVICE DES EAUX lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2021			13692.25 €	
Opérations de l'exercice	22593.87 €	37386.72 €	19074.29 €	17995.19 €
TOTAUX exercice 2022		14792.85 €	32766.54 €	17995.19 €
Résultat de clôture 2022		14792.85 €	14771.35 €	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. **Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement**

14771.35 €	affectation de résultat de fonctionnement au compte de réserve 1068 (recette d'investissement)
21.50 €	affectation de résultat de fonctionnement excédent reporté en fonctionnement R002 au BP 2023
14771.35 €	résultat d'investissement reporté au BP 2023 D001

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, le 14/03/2023

ONF :

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de travaux sylvicoles pour 2023 de l'ONF.

Le projet de replantation en particulier en parcelle 13 dans le GRAND MASENTIER :

Plantation de 4200 arbres environ sur 6 ha

Cette parcelle avait été mitée par la tempête et cette zone dans la plan de gestion avait été retenue comme zone à enrichir par plantation.

L'investissement serait de 62000 €.

Le conseil municipal se prononcera en fonction du soutien financier susceptible d'être octroyé.

L'agent ONF en charge doit préciser les modalités.

Les autres travaux seront budgetisés suivant décision du Conseil Municipal lors du vote du budget 2023.

AEP :

Les travaux de rénovation et de mise aux normes du branchement au 25 PETITE RUE ont été réalisés afin de remédier aux fuites constatées et supprimer le branchement en plomb.. Le montant des travaux est de 3204 € TTC.

Le Maire rappelle que ce type de travaux exige de la disponibilité et de la bonne volonté de la part des abonnés ; en effet les entreprises interviennent au mieux et au plus vite afin de ne pas risquer de rupture d'approvisionnement en AEP sur toute la commune.

D'autres travaux d'entretien sur le réseau ont dus être priorités (budget 2023) : le dégagement de la clef à bouche en GRANDE RUE laquelle avait été obstruée lors des travaux de voirie ; la Société EUROVIA a pris en charge cette réparation de 320 € ; la commune a profité de ces travaux pour faire poser une allonge qu'elle a elle - même pris en charge pour 150 € .

L'obturation de la borne de puisage a été demandée en bas du village afin de remédier à une fuite importante (480 €).

La commune priorise les travaux de recherche de fuites sur le réseau afin de garantir un approvisionnement performant tout au long de l'année.

Eglise :

Les CHEMINS DE VIE ont fait un bon travail en nettoyant tout le clocher de l'église des fientes de pigeons, les escaliers et l'entre deux. Ils ont passer le Karcher dans les escaliers en pierre mais ceux - ci restent sinon dangereux au - moins peu recommandables en toute saison mais surtout en hiver.

Le Maire rappelle que l'accès sur le côté est tout de même plus sécurisé.

Une affiche indiquera le passage de côté.

Pour rappel :

Les paroissiens se doivent de participer à l'entretien de l'église. Il serait opportun de nettoyer les bancs, de rentrer le bois. La Commune a donné une part entière d'affouage pour les bâtiments communaux; Claude MAUCOTEL s'est occupé de l'exploitation du lot et est prêt à en apporter en proximité.

Pour faciliter aux personnes âgées l'accès dans les travées, peut - être réfléchir à supprimer un repose genoux sur deux. Question sera reprise en CM.

La séance est levée à 20 h 30

